



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 363 Subventions (230.000 euros) et conventions avec le Mémorial de la Shoah (Paris Centre).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à la fondation Mémorial de la Shoah, qui a son siège social 17, rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris pour ses activités et celles du CERCIL Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv.

La fondation, constituée et reconnue d'utilité publique en 2012, a remplacé une association éponyme créée en 1951, et déclarée d'utilité publique par décret du 18 janvier 1994, dont elle a repris les objectifs.

Elle a ainsi pour but de pérenniser la préservation et la transmission de la mémoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en rassemblant et en conservant les archives sur ce génocide, en soutenant le travail des chercheurs et des enseignants, en organisant des cérémonies commémoratives, des expositions, des conférences et en enseignant l'histoire de la Shoah aux jeunes générations.

Elle s'est installée en 1953 sur un terrain appartenant à la Ville de Paris, rue Geoffroy l'Asnier. Le Mémorial a été inauguré en 1956. Lieu de mémoire, d'éducation et de pédagogie, le Mémorial, qui oeuvre pour la transmission, l'étude et l'enseignement de l'histoire de la Shoah, est également un espace de recherche disposant d'une riche documentation sur cette période grâce à la bibliothèque et aux archives du Centre. En 2005, d'importants travaux d'extension du musée et un mur où sont gravés les noms des 76 000 Juifs déportés de France ont été réalisés.

Chaque année, elle organise des voyages commémoratifs à Auschwitz - Birkenau, des cérémonies, des soirées débats et des expositions à la mémoire des Juifs persécutés, des conférences et des séminaires sur l'enseignement de la Shoah. Elle publie également la Revue d'Histoire de la Shoah. Par ailleurs, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, le Mémorial mène une action pédagogique dans les milieux scolaires en organisant des visites guidées, des expositions et des rencontres avec d'anciens déportés. Le Mémorial de la Shoah est la plus grande institution en Europe entièrement dédiée à l'étude et à l'enseignement de l'histoire de la Shoah.

La fondation poursuivra ses activités habituelles en 2022 : activités à l'intention des scolaires, organisation de voyages à Auschwitz, sessions de formation destinées aux enseignants, échanges internationaux, publication de deux numéros de la revue Histoire de la Shoah.

Au sein de la fondation, le CERCIL perpétue son travail de mémoire afin de créer une mémoire citoyenne partagée selon trois axes :

La recherche historique : sur les 4 700 enfants internés dans les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers, plus de 4 000 enfants habitaient Paris. Les autres provenant essentiellement du reste de ce que l'on appelait alors le département de la Seine. Les 12 000 Juifs adultes provenaient également majoritairement de Paris. Le Cercil effectue depuis plusieurs années des recherches sur chacune de ces personnes. Il est aussi à la disposition des différentes associations et institutions parisiennes qui

souhaitent en savoir plus sur cette période. Son travail est reconnu et son expertise régulièrement sollicitée. Il travaille également sur des thématiques faisant l'objet de publication ou d'exposition et participe à la conception des dossiers de demande de reconnaissance des titres de « Juste parmi les nations » délivrés par Yad Vashem.

La médiation pédagogique : en lien avec l'Éducation nationale, il propose un large choix d'activités pédagogiques pour les élèves du CM2 au lycée. Celles-ci évoluent en fonction des projets pédagogiques des enseignants et du niveau des élèves afin de leur rendre accessible l'histoire des camps de Beaune-la-Rolande, Pithiviers, et Jargeau. Ces activités mettent en lumière le rôle majeur que ces camps ont joué dans le processus de déportation des Juifs de France et la Shoah et dans l'internement des Tsiganes en France.

La médiation culturelle : plus de 60 rencontres sont organisées tout au long de l'année en région Centre-Val de Loire, dont plus de la moitié dans le Loiret : conférences, témoignages, projections de films, concert, théâtre.

Par ailleurs, le CERCIL anime un projet franco-allemand sur l'enseignement de la Shoah. Un site internet a été créé. Des échanges réguliers ont lieu entre enseignants, médiateurs et élèves.

Je vous propose d'attribuer au Mémorial de la Shoah une subvention de 220.000 euros au titre de 2022, soit un complément de 88.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé ainsi qu'une subvention de 10.000 euros pour les activités du CERCIL Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv au sein de la fondation.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs annexées au présent projet, qui en fixent les conditions de versement.

La Maire de Paris